DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed

# Chef d'agence technique départementale

## Direction des routes et infrastructures de déplacement

**Agence technique départementale de Cornouaille**
**Fiche de poste n° 181**

## Caractéristiques du poste :

| **Conditions d'accès** | |
|---|---|
| Métier : Responsable d'agence technique | Diplôme ou équivalence : |
| Filière(s) concernée(s) : Technique | Cadre d'emplois : Ingénieur |
| Emploi repère : Chef de service | Grades : Ingénieur, ingénieur principal |
| Encadrement : ☒ oui ☐ non<br>Nombre de personnes à encadrer : 83 | Encadrant de direction ☐<br>Encadrant de service ☒<br>Encadrant de proximité ☐ |
| NBI : ☒ non ☐ oui : nombre de points : ……. | |
| **Localisation administrative et géographique** | |
| Adresse de la direction : 8 rue de Kerhuel – 29 000 QUIMPER | |
| Lieu d'affectation de l'agent : Quimper | Résidence administrative du poste : Quimper |

## Descriptif du poste :

**Contexte du poste :**

Le Finistère est découpé en trois Agences Techniques Départementales (ATD), Brest, Morlaix-Centre Finistère et Cornouaille, comptant chacune environ 1100km de routes départementales.
Les Agences Techniques Départementales ont en charge l'entretien, l'exploitation et la gestion du domaine routier départemental. Sous l'autorité du chef d'agence, elles sont organisées en Centres d'Exploitation (CE) qui assurent notamment les interventions liées à l'exploitation du réseau ainsi que les travaux d'entretien et de conservation du patrimoine routier.
Le chef d'agence s'appuie également sur deux adjoints, l'un chargé prioritairement des sujets de travaux et d'aménagement, et l'autre, chargé des questions d'exploitation et de service.

Le chef d'agence :

- Pilote l'entretien et l'exploitation du réseau routier, s'assure de sa bonne gestion ;
- Manage les équipes de l'agence (techniques ou supports) ;
- Gère le budget et les moyens humains et matériels ;
- Supervise les chantiers ou le suivi des marchés confiés à l'agence ;
- S'assure de la sécurité et de la qualité du service ;
- Représente la direction des routes du Département auprès des élus, partenaires et usagers ;
- Impulse les orientations et choix stratégiques de l'exécutif et de la direction au sein de l'ATD ;
- Participe au pilotage de la direction.

Le périmètre de l'ATD de Cornouaille comporte :

- 82 communes et 8 EPCI
- 1261 km de routes départementales dont 91 km de voies vertes

**Rédigée par : Directeur-adjoint**

**Mise à jour le : 23/07/2026**

**Contexte particulier à ce recrutement :**
Ce recrutement anticipe le départ à la retraite du chef de l'ATD, prévu courant 2027, et permet d'organiser une période de tuilage. Dans un premier temps, la personne recrutée exercera des fonctions d'adjoint chargé de l'exploitation et des services. Elle secondera le chef d'agence et participera au pilotage de l'ATD, avant d'en prendre pleinement les responsabilités à l'issue de cette période.

| Missions : | Activités : |
|---|---|
| Piloter l'entretien et l'exploitation du réseau routier<br><br>Objectif : maintenir un niveau de service constant et conforme à la politique du Département | ⇨ S'assurer de la mise en œuvre opérationnelle des politiques départementales en matière d'entretien et d'exploitation routière (cf nouveaux niveaux de service à l'usager)<br>⇨ S'assurer de la disponibilité, du partage des moyens<br>⇨ Veiller notamment à la permanence du service<br>⇨ S'assurer de l'usage et de la bonne exploitation des outils de suivi et d'organisation |
| Manager les équipes de l'agence<br><br>Objectif : organiser un service réactif, efficace et sécurisé | ⇨ Animer le service, veiller à son bon fonctionnement<br>⇨ Encadrer les adjoints, responsables de centres d'exploitation et fonctions supports<br>⇨ S'assurer de la diffusion des consignes, du respect des règles<br>⇨ Suivre et anticiper départs et remplacements de personnels |
| Gérer le budget et les moyens<br><br>Objectif : assurer une gestion optimisée et conforme aux règles | ⇨ Programmer et suivre le budget de l'agence<br>⇨ Veiller à la bonne exécution comptable<br>⇨ S'assurer de la bonne gestion du parc de matériels |
| Superviser les chantiers ou le suivi des marchés confiés à l'agence<br><br>Objectif : assurer la qualité des aménagements | ⇨ Veiller la qualité des projets réalisés par l'ATD, à la prise en compte des questions d'exploitation ou d'entretien dans ceux pilotés par un service ou un maitre d'œuvre<br>⇨ Veiller la qualité des avis rendus sur les projets réalisés en maitrise d'ouvrage transférée<br>⇨ S'assurer de la bonne conduite et réalisation des chantiers confiés (marchés de chaussées, petits aménagements ou entretien confié à l'entreprise) |
| S'assurer de la sécurité et de la qualité du service<br><br>Objectif : protéger les agents, les usagers et les entreprises | ⇨ Veiller au respect et à l'application des règles d'hygiène et sécurité (interventions sur chaussée, utilisation d'engins, signalisation adaptée…) |
| Représenter le Département ou la direction des routes<br><br>Objectif : coordonner l'action routière et assurer le lien avec le territoire | ⇨ Veiller, en lien avec les autres directions et les partenaires locaux, à l'élaboration et au suivi des projets mis en œuvre sur le territoire (Plans, délégations de maitrise d'ouvrage, …)<br>⇨ Conseiller les élus locaux et les conseillers départementaux / Alerter sur les risques juridiques et financiers |
| Participer au pilotage de la direction<br><br>Objectif : assurer la bonne prise en compte des missions des ATD et la cohérence de la mise en œuvre des décisions | ⇨ Contribuer, au sein du collectif des chefs de service de la direction, à la définition des projets prioritaires et des procédures de la direction<br>⇨ Porter le projet de direction auprès des agents en assurant une démarche participative, accompagner les agents dans la mise en œuvre des projets<br>⇨ Vérifier l'adaptation des moyens et des compétences |

**<u>Santé sécurité au travail</u>**

**Chaque agent doit prendre soin de sa santé et veiller à sa sécurité et à celle des autres personnes présentes sur le lieu de travail. Il doit respecter les instructions et consignes fixées par son responsable.**

**L'encadrant veille à la santé et sécurité des agents placés sous son autorité et met en œuvre la démarche prévention au sein de son périmètre d'intervention.**

## Compétences :

| | | Niveau requis à la prise de poste* | Niveau attendu* |
|---|---|---|---|
| **Savoir faire (compétences métier)** | Connaissance des enjeux, des acteurs, des politiques publiques, du cadre réglementaire et de son évolution | Niveau : 3 | Niveau : 4 |
| | Aménagement du territoire et urbanisme | Niveau : 3 | Niveau : 3 |
| | Techniques routières, OA et réglementation applicable aux projets | Niveau : 2 | Niveau : 3 |
| | Techniques et organisation de l'exploitation/entretien | Niveau : 2 | Niveau : 3 |
| | Gestion du domaine public, CG3P | Niveau : 3 | Niveau : 3 |
| | Méthodes et outils de l'évaluation | Niveau : 2 | Niveau : 3 |
| | Planification des moyens en investissement et fonctionnement | Niveau : 3 | Niveau : 3 |
| | Réglementation sur les marchés publics, les règles administratives, budgétaires et comptables applicables dans la collectivité | Niveau : 2 | Niveau : 3 |
| **Savoir être (compétences comportementales)** | Évaluer la faisabilité d'un projet (choix techniques, conséquences financières…) | Niveau : 3 | Niveau : 3 |
| | Proposer des solutions techniques en examinant les conséquences du choix en termes d'investissement, d'exploitation et d'impact sur l'environnement | Niveau : 3 | Niveau : 3 |
| | Rédiger des documents administratifs (rapports, notes, courriers) | Niveau : 2 | Niveau : 3 |
| | Contrôler l'exécution des marchés publics | Niveau : 2 | Niveau : 3 |
| | Planifier et superviser l'activité des agents | Niveau : 2 | Niveau : 3 |
| | Animer des réunions | Niveau : 2 | Niveau : 3 |

| **Niveau 1** | **Niveau 2** | **Niveau 3** | **Niveau 4** |
|---|---|---|---|
| Notions/Débutant | Travail en semi autonomie/Qualifié | Maîtrise | Expertise |

## Conditions d'exercice :

| | |
|---|---|
| Moyens mis à disposition | Equipement informatique, téléphone portable, véhicule de service |
| Exigences du poste | Temps plein<br>Déplacements locaux, départementaux, régionaux,<br>Réunions en dehors des heures de service |
| Environnement lié au poste de travail | |
| Télétravail | ☒ oui selon les nécessités de service ☐ non |

*Pour rappel :*

- *La fiche de poste est susceptible d'évoluer*
- *Tout agent est soumis à des droits et obligations (sens du service public, esprit d'équipe, professionnalisme, capacité d'adaptation, devoir de réserve)*

**Rédigée par : Directeur-adjoint**

**Mise à jour le : 23/07/2026**

*version février 2026*